

**ASSEMBLÉE DE CONSULTATION PUBLIQUE
SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT 1700-53**

À TOUTES LES PERSONNES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE INTÉRESSÉES PAR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1700-53 INTITULÉ « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1700, TEL QU'AMENDÉ, DE FAÇON À :

- Modifier le plan 2/2 afin de créer les zones H01-99, H01-100 et H01-101 situées à l'intersection du boulevard LaSalle et de la rue Leclair;
- Modifier l'annexe « C » en ajoutant les grilles des usages et normes H01-99, H01-100 et H01-101. »

AVIS est, par les présentes, donné par la soussignée :

QUE le conseil de l'arrondissement, suite à l'adoption, par résolution, à sa séance du 1^{er} mai 2007, d'un premier projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le règlement de zonage 1700, tel qu'amendé, de façon à :

- Modifier le plan 2/2 afin de créer les zones H01-99, H01-100 et H01-101 situées à l'intersection du boulevard LaSalle et de la rue Leclair;
- Modifier l'annexe « C » en ajoutant les grilles des usages et normes H01-99, H01-100 et H01-101 »

tiendra une assemblée de consultation publique le mardi 5 juin 2007 à compter de 18 h, en la salle 205 de la mairie de l'arrondissement située au 4555, rue de Verdun, en l'arrondissement de Verdun, en conformité avec les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1);

QUE la modification a pour but de :

- Créer une zone distincte (H01-09), pour la partie de l'immeuble qui a été incendiée, à l'intersection du boulevard LaSalle et de la rue Leclair afin d'y autoriser la construction d'une maison.

QUE ce projet de règlement concerne la zone identifiée au plan ci-joint;

QU'au cours de cette assemblée publique, le maire de l'arrondissement expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet;

QUE ce projet de règlement est disponible pour consultation au bureau 102 de la mairie de l'arrondissement de Verdun de la Ville de Montréal située au 4555, rue de Verdun, aux heures ordinaires de bureau, soit de 9 h à 17 h, du lundi au vendredi.

Donné à Montréal, arrondissement de Verdun, Québec
ce 20^e jour de mai 2007

Louise Hébert
Secrétaire du conseil d'arrondissement et
Directrice du bureau d'arrondissement

**MODIFICATION AU RÈGLEMENT DE ZONAGE - RÈGLEMENT 1700-53
AVIS PUBLIC**

